

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 AVRIL 2016

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille seize et le sept avril à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L), dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la C.A.P.L et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Mesdames et Messieurs, si voulez bien regagner vos places... Bonjour à tous et bienvenue. Je vais procéder à l'appel nominal de ce nouveau Conseil communautaire des Pays de Lérins.

Etaient présents :

M. BROCHAND	M. ALUNNI	M. CHIAPPINI
M. LEROY	Mme VILLANI	Mme ARINI
M. LISNARD	Mme PELLISSIER	Mme AZEMAR-MORANDINI
Mme BALDEN	M. ALFONSI	M. ARTUSO
M. PIGRENET	M. LOPINTO	M. CIMA
Mme DESENS	Mme LAURENT	Mme REIX
M. GARRIS	Mme DUHALDE-GUIGNARD	Mme BRUNETEAUX
M. ALENDA	M. RAVASCO	M. CHIKLI
Mme ROMIUM	M. DESENS	Mme POURREYRON
M. CARRETERO	M. GARCIA ABIA	Mme SIGUIER
M. FARINELLI	M. RAMY	Mme DORTEN
M. DI MAURO	Mme REPETTO-LEMAITRE	M. GROSJEAN
M. PASERO	M. FRIZZI	
M. LAFARGUE	M. MELLAC	

formant la majorité des membres en exercice.

M. ALUNNI est entré en séance après l'appel nominal des conseillers communautaires.
Mme REPETTO-LEMAITRE est entrée en séance après l'appel nominal des conseillers communautaires.

Etaient excusés :

M. GALY qui avait donné pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD.
M. BOTELLA qui avait donné pouvoir à M. BROCHAND.
Mme TABAROT qui avait donné pouvoir à M. PIGRENET.
Mme DI BARI qui avait donné pouvoir à M. CARRETERO.
Mme BARASCUD qui avait donné pouvoir à M. ALENDA.
Mme ROBORY-DEVAYE qui avait donné pouvoir à M. LEROY.
Mme LEQUILLIEC qui avait donné pouvoir à Mme VILLANI.
Mme TARDIEU qui avait donné pouvoir à M. LAFARGUE.
M. BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. ALFONSI.
M. TOULET qui avait donné pouvoir à M. CHIAPPINI.
Mme CENNAMO qui avait donné pouvoir à M. PASERO.
Mme ATTUEL qui avait donné pouvoir à M. RAMY.
Mme VAILLANT qui avait donné pouvoir à M. ARTUSO.
Mme GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à M. CIMA.
M. DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à M. CHIKLI.
M. FIORENTINO qui avait donné pouvoir à Mme ARINI.
Mme DEWAVRIN qui avait donné pouvoir à M. FRIZZI.
Mme BENICHOU qui avait donné pouvoir à M. MELLAC.

M. CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme SIGUIER.
 Mme LACOUR qui avait donné pouvoir à Mme REIX.
 M. VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. DESENS.

Etait absent :

M. CERAN

M. BROCHAND.- Les procurations ont été vérifiées et le quorum est atteint. Nous allons donc aborder le déroulé de notre séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 février 2016

M. BROCHAND.- Je vous propose d'abord, comme d'habitude, d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 février dernier. Ce PV est soumis à votre approbation.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 février 2016, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

Liste des délibérations communautaires du Bureau prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Cette liste figure dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à son sujet.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Cette liste figure également dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à son sujet.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Je vous propose de désigner un secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier devant être choisi parmi les délégués présents, je vous propose la candidature de Mme Charlotte SIGUIER. Etes-vous d'accord ? Je vous remercie.

Nous passons à l'ordre du jour qui comporte 11 questions mais qui porte essentiellement aujourd'hui sur le budget qui sera approuvé et discuté avec vous.

M. BOTELLA étant absent, je vais vous présenter les trois premières délibérations, obligations que nous sommes tenus de suivre pour répondre à l'accroissement continu des diverses compétences transférées et au nouveau personnel qui arrive. Administrativement, nous franchissons des stades qui nous obligent à avoir des comités, des commissions. C'est sur ce point que je vais vous informer aujourd'hui.

1.- Simplification administrative - Modification des délégations du Conseil Communautaire de la C.A.P.L. au Président

En l'absence de M. Georges BOTELLA, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Cette première délibération est donc une simplification administrative. Je me méfie toujours des simplifications administratives car, en général, elles ne simplifient rien mais, au contraire, multiplient les problèmes. J'espère que celle-là sera une vraie simplification administrative.

Il s'agit de la modification des délégations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins à son président. Elle a pour objet de permettre à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins de postuler à des marchés publics dans le cadre d'une participation à des projets d'intérêt public local. A ce titre, elle pourra permettre à la C.A.P.L. de candidater à des marchés publics lancés par une autre personne publique.

Il convient d'ajouter à la liste des compétences déléguées au Président une telle possibilité pour des projets répondant à un intérêt public local, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Aucun principe ni aucun texte ne font obstacle au fait que les collectivités ou leurs établissements publics se portent candidats à l'attribution d'une commande publique pour répondre aux besoins d'une autre personne publique. Cela simplifie tout !

Cette collectivité ou cet établissement public de coopération intercommunale ne peuvent présenter une telle candidature que si elle répond à un intérêt public local.

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à :

- approuver, au sein du dispositif de la délibération n° 5 du 9 avril 2014 modifiée, le rajout, au profit du Président de la Communauté d'agglomération, de la délégation suivante : ce président, donc moi-même ou celui qui me remplacera « *décidera, au nom et pour le compte de la C.A.P.L., de se porter candidat à l'attribution d'un marché public dès lors que cette candidature répond à un intérêt public local et dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics, et signera tous documents, courriers et actes y afférents* ».

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

2.- Création du Comité Technique de la C.A.P.L. - Fixation du nombre de représentants de l'établissement public et du personnel au sein de ce comité et recueil de l'avis des représentants de l'établissement public

En l'absence de M. Georges BOTELLA, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Il faut fixer le nombre de représentants de l'établissement public et du personnel au sein de ce comité technique et recueillir l'avis des représentants de l'établissement public.

Il faut savoir que le 1^{er} janvier 2016 nous avons dépassé le seuil de 50 agents compte tenu des différents transferts et mutualisations. Nous devons donc disposer de notre propre comité technique et non plus dépendre de celui du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Le Comité Technique est une instance consultative composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics d'une part, et de représentants des agents publics, d'autre part.

Son champ de compétences est limité à des questions d'ordre collectif comme : le fonctionnement des services, l'organisation des services, les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, les évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels, les aides à la protection sociale complémentaire, la formation, l'insertion, la promotion de l'égalité professionnelle, les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition.

Pour ce faire, des élections professionnelles doivent être organisées. Elles vont se dérouler le 21 juin prochain.

Le nombre de représentants du personnel doit être déterminé par l'organe délibérant, après consultation des organisations représentatives du personnel, ce qui a été fait le 30 mars dernier. Ce nombre a été fixé au seuil minimal prévu pour notre strate d'effectifs, soit trois représentants.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le maintien ou non du paritarisme pour les représentants de la collectivité. Le choix du paritarisme est proposé avec le recueil, lors des sessions du Comité Technique, de l'avis de ces derniers.

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins aura désormais des interlocuteurs dans le cadre du dialogue social d'une plus grande proximité, permettant ainsi un meilleur échange et une plus grande réactivité, notamment auprès des organisations syndicales.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN).

3.- Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la C.A.P.L. - Fixation du nombre de représentants de l'établissement public et du personnel au sein de ce comité et recueil de l'avis des représentants de l'établissement public
En l'absence de M. Georges BOTELLA, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- C'est là aussi la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la C.A.P.L.

Il faut fixer le nombre de représentants de l'établissement public et du personnel au sein de ce comité et recueillir l'avis des représentants de l'établissement public.

L'Agglomération est un jeune établissement public de coopération intercommunale qui compte à ce jour - voyez la différence avec il y a un an - 410 agents, dont 293 personnels de la Régie PALM BUS et six missions accessoires, au service de la qualité du cadre de vie des habitants du territoire des Pays de Lérins.

Conformément à la réglementation en vigueur et compte tenu des transferts de personnels effectués, et de la gestion mutualisée et raisonnée de ses effectifs, la C.A.P.L. doit disposer de son propre comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et non plus dépendre de celui du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes, comme c'était le cas jusqu'à présent.

L'acronyme pour ce comité est le CHSCT. Certains d'entre vous devaient le connaître mais moi, je ne le connaissais pas : c'est une instance consultative composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics d'une part, et de représentants des agents publics d'autre part ; il veille à l'amélioration des conditions de travail des agents, contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et prend toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail ; il procède à l'analyse des risques professionnels et donne un avis sur le programme annuel de prévention de ces risques.

Pour assurer au mieux leurs missions, les membres bénéficient d'une formation en hygiène et sécurité et d'un droit d'accès aux locaux. Pour ce faire, à la suite des élections professionnelles qui seront organisées en juin prochain seront désignés, dans un délai d'un mois, les représentants du CHSCT. Le nombre de représentants du personnel doit être déterminé par l'organe délibérant après consultation des organisations syndicales représentatives du personnel, ce qui a été fait le 30 mars dernier. Ce nombre a été fixé au seuil minimal prévu pour notre strate d'effectifs, c'est-à-dire trois représentants.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a l'obligation de se prononcer sur le maintien ou non du paritarisme pour les représentants de la collectivité. Le choix du paritarisme est proposé avec le recueil, lors des sessions du CHSCT, de l'avis de ces derniers.

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins bénéficiera désormais d'une instance consultative avec des interlocuteurs identifiés au service et à l'écoute de son personnel dans le cadre notamment de la prévention des risques professionnels.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN).

M. BROCHAND.- Je vais donner la parole à M. LISNARD qui va vous parler du Budget Principal et des autres budgets. C'est le point n° 1.

Je peux dire par avance que nous sommes bien gérés et donc aujourd'hui notre budget n'est pas aussi mauvais qu'on pouvait le penser eu égard à un certain nombre d'événements, que ce soit les inondations ou les différents transferts de compétences que nous avons connus, nous faisant passer à plus de 400 personnes, ce qui va continuer. Cela demande des moyens tout à fait différents que l'on doit surveiller de très près, en particulier avec la mutualisation des différents services.

M. David LISNARD, vous avez la parole.

4.- Budget Principal - Approbation du Budget primitif 2016 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Merci, M. le Président. Bonjour, mes chers collègues.

Le budget est l'acte majeur de toute structure (collectivité, commune ou établissement public comme la Communauté d'agglomération) puisque le budget est l'acte qui non seulement permet de traduire les actions de l'entité en question en termes de fonctionnement et d'investissement, mais c'est aussi l'acte qui les rend possibles sur le plan juridique et administratif. On ne peut pas engager des actions si elles ne sont pas votées dans le budget. C'est donc l'acte majeur qui nous réunit aujourd'hui.

Je vous remercie de votre présence.

Le Budget primitif, M. le Président, non seulement n'est pas mauvais mais est même bon. Il est parfaitement en phase avec le Débat d'Orientations Budgétaires, je vais donc vous en faire une présentation moins exhaustive que lors de ce débat au cours duquel, sur des visuels, nous avons présenté nos contraintes, nos ressources et nos efforts pour défendre les contribuables et assumer un bon service. Ce budget est conforme aux éléments du Débat d'Orientations Budgétaires, ajusté des dernières données, notamment gouvernementales, qui arrivent de plus en plus tard ; j'y reviendrai dans quelques instants.

Ce budget est bon parce qu'il respecte les fondamentaux d'une bonne gestion et nos engagements fondateurs lors de la création de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Ces engagements fondateurs sont extrêmement simples : nous devons protéger les contribuables et donc éviter tout glissement. Lorsque nous parlons de la montée en puissance de la C.A.P.L. comme vient de le faire à juste titre le Président au niveau des agents qui la constituent désormais, cela se fait parallèlement avec un désengagement du nombre d'agents dans les mairies.

Nous avons le défi de ne pas faire ce qu'ont fait de trop nombreuses intercommunalités en France : ajouter une couche au millefeuille. C'est essentiel. La première bonne nouvelle est que nous tenons ces engagements sans aucune hausse des taux d'impôt, avec une maîtrise de la dette et avec une symétrie dans la montée en puissance de la C.A.P.L. puisque c'est une obligation légale - donc, on applique la loi qui prévoit des transferts de compétences - mais, parallèlement, avec une baisse des dépenses et des charges dans nos communes. Mieux que cela, la somme des dépenses de la C.A.P.L. et des communes doit diminuer. C'est ainsi qu'on va durablement redresser le pays : en baissant la dépense publique globale tout en assumant les mêmes services, donc en augmentant la productivité avec la mutualisation, ce qui est le cas. Je sais que c'est le cas à Mandelieu-La Napoule, je pense que ça l'est aussi au Cannet, à Théoule-sur-Mer et à Mougins et c'est le cas à Cannes puisque nous réduisons le nombre d'agents à la Ville de Cannes mais cette réduction étant supérieure aux transferts des agents vers l'agglomération, on réduit la masse salariale.

C'est nécessaire pour défendre les contribuables et les classes moyennes sur qui reposent l'essentiel de l'effort fiscal, hélas, en France, ces classes moyennes qui trop riches pour bénéficier d'exonérations et d'aides mais pas assez riches pour être à Panama ; donc l'essentiel des personnes.

Nous respectons ces engagements fondateurs et, vous l'avez vu dans la délibération qui est extrêmement didactique et claire et où tout est présenté, quand il y a une augmentation de la masse salariale, parallèlement il y a diminution de la charge dans les communes. La somme de ces charges diminue, ce qui est extrêmement vertueux. Très peu d'intercommunalités et de blocs communaux le font, soit moins de 5 %. Une l'a fait historiquement et continue à le faire, Lons-le-Saulnier. C'était une des premières de France. Il y avait même un coefficient déflateur : quand il y avait création d'une fiscalité intercommunale, il y avait automatiquement dans les statuts une baisse au moins équivalente de la fiscalité communale.

Chez nous, le problème ne se pose pas puisque nous ne créons aucune fiscalité intercommunale. Hormis le taux obligatoire des ex-taxes professionnelles, donc tout ce qui pèse sur les entreprises, qui est l'alimentation de la Communauté d'agglomération et que nous n'augmentons pas, parallèlement nous votons des taux zéro sur les ménages. J'espère que tout à l'heure vous savourerez la jouissance pour un élu de voter un taux zéro ! C'est assez rare en France, en particulier quand il y a une grande inflation fiscale depuis une trentaine d'années, notamment pour atteindre le délire de 45 % de prélèvements obligatoires.

Nous sommes donc solides sur nos principes. La montée en puissance de la Communauté d'agglomération prévue par la loi se fait par des mécanismes permettant d'alléger les charges communales et donc de préserver les contribuables locaux et de ne pas créer un « machin dépensier » - c'est tout à fait notre approche ici -, avec une maîtrise des dépenses qui conduit à la sobriété fiscale. Une sobriété fiscale qui ne serait pas assise sur une maîtrise des dépenses se traduirait par une hausse de la dette, ce qui là n'est pas le cas. Quand on transmet une dette à la Communauté d'agglomération, ce n'est pas une façon pour les communes de se délester de dettes hors bilan ; on transfère la dette sur un équipement, mais on transfère aussi le financement de cet investissement à la Communauté d'agglomération. Il n'y a pas non plus un autre exercice qui consisterait, cela s'est vu dans d'autres intercommunalités (pas forcément lointaines d'ailleurs) à transférer la patate chaude de la dette sans transférer tous les financements, ce qui n'est pas tenable ; cela permet d'afficher des résultats communaux qui ne sont pas du tout en phase avec la réalité du bloc communal. Il faut raisonner en bloc communal.

Il faut éviter les glissements de facilité qui consisteraient à faire des recrutements au sein de la Communauté d'agglomération que l'on n'aurait pas voulu ou pas pu faire au sein des communes. C'est ce que l'on appelle le clientélisme. C'est une chose à combattre en permanence. Notre Communauté d'agglomération - toujours dans nos principes fondateurs - est là pour renforcer les efforts des cinq communes. Les cinq communes constituant la Communauté d'agglomération ont une approche cohérente des efforts à faire en termes de gestion, tout en défendant une qualité de service et en étant dans une logique de développement et non dans une logique restrictive. Nous devons gagner en efficacité en permanence, au profit des contribuables, par des gains de productivité - ce que doit permettre la Communauté d'agglomération - et au profit des usagers par une qualité de services garantie ; c'est ce que nous allons faire aussi au sein de notre Communauté d'agglomération avec nos communes.

Tout cela est d'autant plus méritoire - ou méritant je ne sais pas quel est le terme exact - que nous sommes dans un contexte - que nous avons développé la dernière fois de façon aiguë - de crise sociale, de montée de la pauvreté dans nos territoires, hélas, avec une progression du taux de pauvreté. C'est en tout cas vrai à Cannes, ce qui est dû en particulier au chômage, contexte national qui s'abat sur nous, contrairement au contexte international plutôt favorable à la croissance mais nous avons du mal à le concevoir en France. Ce n'est pas un propos partisan mais un constat clinique : l'approche gouvernementale est incohérente, contradictoire et anxiogène.

Pour vous donner un ordre d'idée, en 2016, les prélèvements supplémentaires de l'Etat sur les collectivités seront de 3 700 M€. Cela pourrait se justifier s'il y avait un effort de l'Etat pour réduire les dépenses publiques mais, contrairement aux effets d'annonce, à la *novlangue* et à la propagande que l'on nous sert tous les jours, la dépense publique de l'Etat continue à progresser.

Il y a quelques astuces : pour annoncer une baisse du déficit, l'Etat transfère hors bilan le déficit, notamment auprès des ODAC (Organismes divers d'administration centrale). L'Etat vient ainsi de transférer vers ces ODAC, en catimini, 4 Md€ de dépenses publiques qui étaient du ressort du Budget Principal de l'Etat ; et ensuite il dit avoir diminué les dépenses de 4 Md€. Non !

Nous, quand nous diminuons nos dépenses dans nos collectivités, nous le faisons vraiment. Lorsque nous empruntons, c'est pour de l'investissement et non pour du fonctionnement. Nous appliquons la règle d'or, c'est une autre des grandes différences avec l'Etat.

Autre élément d'incertitude, les anciens élus comme moi savent que nous devons traditionnellement voter les budgets avant le 31 mars. Cela a été reporté au 14 avril et nous avons appris hier que c'était reporté au 19 avril. Pourquoi ? Parce que les services de l'Etat nous transmettent de plus en plus tard les données financières qui nous permettent de voter les budgets. En contrepartie, il nous permet de les voter plus tard. On peut certes ne pas attendre pour voter nos budgets, ce que nous faisons souvent dans nos communes, mais si nous voulons avoir le budget le plus sincère d'un point de vue technique, il nous faut avoir les données les plus sincères de la part de l'Etat qui organise nos dépenses et nos recettes dans un certain nombre de domaines, notamment les dotations. La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), M. le Président, n'a publié qu'hier les dernières données sur la DGF, la fameuse Dotation Globale de Fonctionnement. C'est alors que nous avons vu que les prélèvements de l'Etat sur les collectivités avec cette DGF allaient atteindre 3,7 Md€ en 2016.

Pourquoi cela a-t-il été retardé ? Le Congrès des Maires a été décalé à cause des attentats. Or, d'habitude l'Etat attend le Congrès des Maires et donne ensuite les mauvaises nouvelles après pour ne pas se faire trop siffler en séance plénière quand le Président et le Premier Ministre viennent. Or, comme le Congrès des Maires a été décalé et qu'il fallait impérativement transmettre ces données dans le courant de l'année, nous ne les avons que maintenant. Le Congrès des Maires a été décalé en mai ou juin. Il fallait le faire suffisamment loin de ce congrès mais on ne pouvait plus le faire après le vote du Compte Administratif de l'année n-1. Nous avons donc eu les données avant-hier en la matière.

Nous devons assumer, dans ce contexte anxigène diraient certains, beaucoup de décisions que prend l'Etat qui nous impose, c'est une coutume depuis l'été 2014, de faire des cadeaux sur le compte des autres. Comme je l'ai dit la dernière fois, pour les achats de Noël cela revient à aller dans les magasins et à mettre vos achats sur le compte de Gilles CIMA, par exemple, Adjoint au Commerce, qui se fera un plaisir de vous faire ce cadeau. C'est ce que fait l'Etat quand il fait les rythmes scolaires ; d'ailleurs, ce n'est un cadeau pour personne, en tout cas pas pour les familles et surtout pas pour les collectivités. Le coût des rythmes scolaires pour la Ville de Cannes est de plus de 1 200 000 € par an et c'est valable pour toutes les communes.

Il y a eu récemment des dispositions sur le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). Ce programme est un accompagnement des carrières dans la fonction publique imposé aux collectivités pour les agents de la Fonction Publique Territoriale. Il est financé par le budget des communes mais la lettre d'annonce de cet avantage nouveau est adressée par l'Etat aux agents de la collectivité.

Il y a aussi la hausse du taux de la contribution employeur à la CNRACL. Nous avons un système social fou qui entretient l'assistanat, il faut donc en permanence augmenter les cotisations. L'employeur que nous sommes n'échappe pas à la hausse des cotisations sociales qui sont les plus élevées du monde, ou en tout cas de l'OCDE ; dans la structure des prélèvements obligatoires, ce sont les charges les plus élevées.

Il y a aussi l'augmentation de deux fois 0,6 % du point d'indice des fonctionnaires, donc de 1,2 %. Le gel du point d'indice des fonctionnaires n'empêchait pas une augmentation des rémunérations ; il faut le dire. Il y avait eu une augmentation des rémunérations des agents de la fonction publique et maintenant il y a une augmentation du point, qui est la référence. Pourquoi pas, je ne veux pas entrer dans ce débat, sauf que pour nous, c'est une charge supplémentaire qui nous est imposée. Les échéances électorales nationales approchant, on voit fleurir des plans pour l'agriculture, etc., dans la plus pure tradition étatiste : on dépense l'argent que l'on n'a pas et on s'enorgueillit de faire du clientélisme.

Nous sommes dans ce contexte d'incertitudes et de difficultés. La seule certitude que nous ayons est que l'on nous prélève toujours plus. Malgré tout, on arrive à tenir nos principes de rigueur budgétaire.

Au titre du Budget Principal que nous allons voter tout de suite, je voudrais saluer la qualité du travail des équipes de la C.A.P.L., M. le Président, sous votre haute impulsion, et de Michel TANI, Directeur Général des Services que je salue. Vous me permettez de citer en particulier Alex GIUSTI, le responsable financier de la Communauté d'agglomération, transfuge de la Commune de Mougins que nous avons bien fait de prendre car il est très bon ; comme je l'ai dit, il mériterait presque de travailler à la Ville de Cannes !

Rires...

M. BROCHAND.- Ce n'est pas possible !

M. LISNARD.- Nous avons un budget consolidé 2016 à hauteur de 123 202 873 €, hors écritures d'ordre bien sûr, avec en section de fonctionnement 113 488 672 € et en section d'investissement 20 405 144 €, soit un total de 133 893 817 €, le delta avec le chiffre annoncé avant venant des écritures d'ordre ; vous avez tous fait la soustraction et êtes tombés sur 10 690 943,52 €, soit des écritures réelles de 123 202 873,48 €.

Les recettes réelles, dans la structure des recettes, pour être très clair, viennent pour un peu plus de la moitié de la fiscalité et, c'est très important, pour presque un quart des dotations globales de fonctionnement. Cet argent, qui n'est pas une dotation de l'Etat, contrairement à son nom, est un dû ; ce n'est pas un cadeau mais un dû, c'est de l'argent qui appartenait aux collectivités et qui transitait par l'Etat. On voit bien le rôle majeur des dotations de l'Etat dans la structure de notre budget.

Les dépenses de personnel représentent 30 % des charges totales de fonctionnement, ce qui est un bon ratio.

Les dépenses d'investissement augmentent de presque 33 %, ce qui est normal aussi. Nous avons évoqué tout cela longuement lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Nous sommes dans une jeune structure, donc les variations en pourcentages sont très élevées car cela correspond à la création de cette structure mais ce n'est pas forcément signifiant en valeur absolue.

La dette ne représente qu'un quart des recettes. C'est assez exceptionnel et il faut le savourer parce qu'elle augmentera forcément en pourcentage. La durée de remboursement de la dette se calcule comme suit : c'est la dette par rapport aux recettes de fonctionnement et on regarde, si l'on n'avait pas d'investissement, combien il faudrait d'années en épargne brute pour rembourser. La moyenne française est d'entre 8 et 9 ans pour le remboursement de la dette. Nos chiffres sont nettement inférieurs. Elle ne représente que trois mois de recettes de fonctionnement. Dans n'importe quelle structure, y compris d'entreprise, ce serait un très bon ratio. Avec le transfert de certaines dettes, le ratio évolue. Cependant, comme on transfère aussi des recettes, on restera de toute façon inférieur à un an de recettes de fonctionnement, donc un principe de grande solidité. On sera même inférieur à six mois. C'est l'objectif que nous devons nous donner.

Ces données chiffrées témoignent de la bonne santé de la C.A.P.L. et de notre politique volontariste en matière d'attractivité du territoire, notamment par la politique de l'Emploi, par le développement des transports en commun, base de notre action, par l'action économique - compétence obligatoire. Les investissements représenteront dans ces domaines 33 500 000 €.

En matière de qualité de vie, notre objectif permanent au sein du bloc communal - s'agissant des compétences de la Communauté d'agglomération, c'est l'environnement, les déchets et le BHNS -, est de 38,8 M€, soit 32 % du budget consolidé.

Il y a aussi le renforcement des échanges avec les communes car, nous le disions tout à l'heure, la Communauté d'agglomération doit être un catalyseur et un levier pour l'action communale. Elle ne doit pas agir contre ou en contradiction avec l'action communale. C'est de la bonne cohérence, du bon sens.

Cela se traduira par la mutualisation des compétences qui permet de faire des économies d'échelle, de moins dépenser dans la somme de l'Agglomération et des communes puisque d'emblée nous faisons 5 % d'économies sur les mêmes dépenses par la mise en commun de moyens logistiques - reprographie, service d'information généralisée, numérisation cadastrale, etc.

Comme le Débat d'Orientations Budgétaires avait été précis, vous retrouvez ces chiffres. Les délibérations jointes expliquent bien la ventilation au sein de nos trois budgets.

S'agissant du Budget Principal, nous avons repris par anticipation les résultats 2015, avec en particulier les surcharges, essentiellement en 2015, dues aux intempéries - nous l'avions évoqué la dernière fois - avec le soutien unanime ici - nous vous en savons gré à nouveau - aux sinistrés et à la relance de notre territoire.

L'excédent de fonctionnement (c'est notre épargne brute) est de 2 783 192,51 €, ce qui va alimenter le besoin de financement de 17 759,92 €, avec un déficit d'investissement de 12 659 € - tout cela est très dérisoire en valeur absolue et très solide sur le plan financier - et des restes à réaliser de 5 100 €.

Ces résultats 2015 sont affectés de manière provisoire comme suit :

- 17 759,92 € au compte 1068 pour couvrir nos besoins de financement ;
- 2 765 432,59 € en R002 en excédent de fonctionnement.

Parallèlement aux transferts obligatoires de compétences largement évoqués ici, nous transférons de la charge et du financement en essayant de le faire à somme nulle, voire en baissant la dépense. Ce qui va nous caractériser en 2016, ce sont les efforts de mutualisation. Il s'agit de faire ensemble ce qui peut être fait ensemble. Je le répète, ce n'est pas de l'imprécation, ce n'est pas non plus de la religion. La mutualisation, ce n'est pas forcément la panacée ; cela ne fonctionne pas toujours. Le monde entrepreneurial a beaucoup évolué sur ce point aussi, il faut parfois garder des *small is beautiful* car cela fonctionne très bien aussi. Il ne faut pas que la mutualisation tue la responsabilité. En revanche, sur des fonctions supports et des fonctions logistiques, la mutualisation est pertinente car elle permet d'avoir un meilleur service à moindre coût.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, notre Communauté d'agglomération, conformément à ses engagements en termes d'économies d'échelle et de qualité de services rendus aux habitants de son territoire, a procédé progressivement à la mutualisation des services communs : Système d'Information et des Télécommunications, Systèmes d'Information Géographique, Routage/Reprographie, Habitat/Logement et Aménagement du Territoire. Cela nous permet d'avoir des dépenses relatives aux frais de personnel compensées par de nouvelles recettes. Vous avez vu augmenter la masse salariale mais aussi très fortement les recettes. Nous sommes là dans de la prestation de services ; la C.A.P.L. facture la prestation aux collectivités. C'est une approche extrêmement saine, simple et vertueuse. Il y a une refacturation des services communs aux communes sur la base d'un prix unitaire moyen mais on s'est appliqué obligatoirement une diminution de 5 % de la facturation. Les communes, pour le même service, gagnent d'ores et déjà 5 % grâce à la mutualisation par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, point très positif dans notre optimisation financière et dans la baisse des dépenses.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 79 285 678 € avec une baisse des recettes réelles de - 1,3 % qui représentent 76 520 245 €, comprenant une baisse de la fiscalité évoquée lors du Débat d'Orientations Budgétaires, une baisse annoncée de la compensation pour perte fiscale - je salue le Trésorier-payeur dans la salle, notre partenaire - qui passe de 3 400 000 € à 2 550 000 € et une baisse de la DGF de - 6,31 %, ce qui nous fait perdre 1 791 690 €. Nous sommes très heureux de contribuer à l'effort national mais nous aimerions que cela corresponde à un redressement des comptes de l'Etat et ne désespérons pas d'y arriver.

Cette diminution des ressources est pénalisante pour nous car la DGF représente 34 % des recettes réelles du Budget Principal. Ecoutez bien ce chiffre, vous toutes et tous - élus, public et observateurs que je salue aussi pour leur intérêt pour notre entité - entre 2015 et 2017, si l'on fait la somme de ce que perdent les cinq communes qui constituent la C.A.P.L. en DGF et de ce que perd la Communauté d'agglomération - contrairement aux engagements du Gouvernement qui avait dit qu'il allait basculer la DGF des communes vers les agglomérations françaises pour inciter à la consolidation des communautés d'agglomération et tenir compte du Coefficient d'Intégration Fiscale -, l'Etat nous prend, sur trois exercices budgétaires seulement, 92 400 000 € !

Si nous étions restés à somme nulle par rapport à 2014 alors que nous avons déjà baissé, nous aurions eu, au sein de nos communes et de notre Communauté d'agglomération, en tout, 92 400 000 € de plus pour défendre les contribuables cannois, proposer du développement économique, proposer plus de services et de meilleurs services. C'est un chiffre extrêmement important ; on digère dans nos communes et dans l'agglomération ces 92 400 000 € sur trois exercices seulement et la punition continuera après, quelle que soit la majorité qui nous gouverne je crois.

La diminution des recettes engendre, *de facto*, une baisse des charges de fonctionnement. En tout cas, nous faisons volontairement baisser nos charges de fonctionnement. Il y aura en 2016, c'est très important pour les contribuables qui nous écoutent, une baisse des charges de fonctionnement de 2,7 % par rapport à 2015 qui était déjà un budget d'efforts. Nous sommes dans une réalité des efforts engagés.

Les charges à caractère général augmentent mais de façon saine ; elles augmentent car il y a un transfert de missions, donc elles correspondent à une mission de plus assumée pour le compte des communes qui voient ces charges baisser de leur côté. Donc, elles augmentent de façon logique du fait de la mutualisation. Cette dépense est compensée par une recette nouvelle supérieure, ce qui est une bonne nouvelle.

Le chapitre relatif aux subventions indique une baisse significative. C'est un point important dans la mesure où il y a une part de vase communicant entre le Budget Principal et le Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères. Ce transfert diminue de 3 093 433 € pour s'établir à 19 780 641 €. Cette baisse de la charge des ordures ménagères est due à des effets conjoncturels et à des effets structurels :

- Des compensations fiscales qui ne s'appliquent plus ; c'est du conjoncturel structurel.
- Les effets des intempéries en termes d'effets conjoncturels. Nous n'avons pas autant d'effets d'intempéries en 2016 qu'en 2015, c'est donc une baisse conjoncturelle.
- Une baisse structurelle grâce à la façon dont le SMED s'est pris en main ces derniers mois. Nous avons repris en main les marchés de traitement des ordures ménagères en revoyant les mêmes prestations avec de fortes baisses. Nous essayons de nous rapprocher, Mme la Présidente, de la vertu « univalienne » et donc nous avons une baisse du coût des déchets ménagers, ce qui est une très bonne nouvelle. C'est le fruit du travail que nous réalisons avec un certain nombre d'entre vous et avec le Président du Conseil Départemental Éric CIOTTI au sein du SMED. Ce sont de mémoire 400 000 € de baisses de charges. Nous serons à 600 000 € d'économies avec le nouveau marché en fin d'année et à 1 M€ l'an prochaine, pour le même service. La mise en intercommunalité pertinente du traitement des déchets, en particulier pour le territoire cannois - je le dis pour les conseillers cannois, car nous l'avons annoncé - est une bonne chose.

La section de fonctionnement dégage, avec l'intégration des résultats antérieurs, un autofinancement au profit de la section d'investissement de 3 190 208 €, soit une hausse de 90 %.

La section d'investissement est mécaniquement en nette augmentation par rapport à l'an dernier, passant de 1 801 657 € à 3 238 068 €. Ceci est dû au report 2015 et aux virements que je viens d'évoquer.

Pour les dépenses, dans le chapitre consacré aux immobilisations incorporelles, on retrouve :

- L'ensemble des besoins en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH) dont le marché est en cours d'attribution pour un montant de 70 000 € ; nous l'avons voté ici même lors d'une précédente séance.
- La cartographie du bruit pour 50 000 €.
- Les schémas fonciers pour 65 000 €.

Ce sont là des obligations légales.

Au chapitre « travaux », immobilisations en cours, il nous faut ouvrir des crédits à hauteur de 900 000 € pour les premiers travaux à réaliser dans le cadre de la compétence GEMAPI (lutte contre les inondations), dès la prise de compétence effective.

Nous avons été extrêmement rapides, innovants et proactifs en la matière et c'est une nécessité que la tragédie du 3 octobre dernier nous a rappelée.

Les 1 754 809 € inscrits au chapitre 204 représentent la réserve budgétaire. Ils seront affectés selon les besoins. C'est la marge que nous avons. Cela prouve aussi la solidité de notre budget. Nous les affecterons au regard des besoins. C'est la réserve. En comptabilité privée, on le mettrait en provision pour ne pas payer d'IS dessus.

A travers ce budget, la C.A.P.L., conformément à ses engagements, poursuit ses objectifs de mise en œuvre de projets concrets nécessaires au développement et à l'attractivité du territoire, qu'il s'agisse d'opérations d'accompagnement et de soutien aux entreprises, de promotion de l'Emploi, de prévention des risques relatifs à la GEMAPI ou de valorisation et de protection de son environnement, tout en gardant des finances saines.

Quelques précisions complémentaires :

- L'autofinancement de 3 190 208 € tient compte des reports. Sans cela, l'autofinancement dégagé uniquement sur les écritures réelles serait positif de 424 775 €. Nous l'avons évoqué la dernière fois, notre autofinancement est faible, c'est une réalité mais c'est malgré tout de l'excédent, ce qui est dû au fait que l'on joue serré avec les communes pour défendre l'intérêt des communes. La C.A.P.L. s'adapte et c'est une bonne chose, merci M. le Président, au nom des maires ; cela correspond aux engagements fondateurs, mais aussi au fait que l'Etat nous pille. C'est une réalité difficile.

- Dans la mesure où l'Agglomération est une jeune dame et où les compétences sont limitées, on trouve des investissements plus soutenus au Budget Annexe des Transports ; nous en parlerons ultérieurement.

- L'Agglomération est encore très distributrice vers les communes. Cela représente 59 % des dépenses. On prélève obligatoirement une fiscalité sur les entreprises qui appartenait avant aux communes mais on engage des dépenses, soit obligatoires, soit volontaires au titre de la mutualisation et on redistribue aux communes cet argent prélevé, ce qui est là aussi très vertueux pour la défense des communes. Cela représente encore 60 % des dépenses de la Communauté d'agglomération. Ces attributions compensatoires diminueront parallèlement à la montée en puissance de la Communauté d'agglomération au vu des exigences légales.

Avant de passer au vote, je vous propose d'écouter vos questions sur ce budget principal. Je ne pouvais pas aller plus vite, M. le Président.

Mme DORTEN.- Je n'avais pas prévu d'intervenir mais comme vous avez parlé des classes moyennes et que ce sujet me tient à cœur, j'ai beaucoup apprécié. On a en effet l'impression que pour l'Etat ces classes-là sont la vache à lait. Que ce soit la droite ou la gauche, j'ai des doutes ; la droite va essayer d'acheter la paix sociale et la gauche de toute façon fera une politique de gauche.

Je sais qu'à Cannes vous faites beaucoup d'efforts, j'en ai parlé avec vous et je suis, sur ce plan, tout à fait d'accord avec vous, mais je pense qu'on s'enfoncé de plus en plus parce que l'Etat enlève de plus en plus de budgets aux communes et cela va continuer parce que toutes les communes du Nord de la France sont complètement ruinées en raison d'une politique très mauvaise, tant de la gauche que de la droite. Cela va, je pense, aller empirant.

Je comprends votre souci mais les retraites ont été encore diminuées. L'ARRCO et l'AGIRC ont diminué et personne n'en parle. Les loyers, j'en suis personnellement victime, ne sont pas payés ; c'était un des refuges pour les petits retraités afin d'améliorer leur retraite mais plusieurs maisons sont squattées dans Cannes.

Je sais que vous faites beaucoup d'efforts et j'espère qu'au niveau national vous défendez les mêmes idées. Je vais vous faire un compliment : j'espère que vous aurez une carrière nationale ; on vous perdra à la mairie mais j'espère que vous aurez un jour une carrière nationale car vous n'êtes pas très loin de nos idées. Nous avons toujours des débats mais à un moment donné... Ce que je dis est peut-être maladroit mais vous défendez des idées qui sont les nôtres sur certains sujets.

M. BROCHAND.- Il est bien que vous soyez d'accord avec la politique.

Mme DORTEN.- Il ne faut pas être dogmatique et, parce qu'on est de gauche défendre systématiquement n'importe quoi à gauche ou, parce qu'on est de droite défendre n'importe quoi à droite. On peut avoir des terrains d'entente. Actuellement, se pose un très gros problème pour les classes moyennes mais tout le monde s'en moque. C'est une grave erreur des politiques car ce sera le terrain électoral à l'avenir ; les gens n'en peuvent plus.

Pour les très riches, on voit ce qui se passe avec les paradis fiscaux. Pour les très pauvres, il y a environ 200 aides à Cannes. Il faut certes les aider mais il faut aussi penser aux classes moyennes.

J'ai apprécié votre allusion.

M. LISNARD.- Merci de votre appréciation. J'y reviendrai tout à l'heure.
D'autres observations ? M. GARCIA ABIA.

M. GARCIA ABIA.- Merci, M. le Vice-Président.

Mes chers collègues, bonjour. Il est vrai que l'on doit remercier les services et M. GIUSTI pour le travail accompli mais je pense qu'il est très bien au Conseil Communautaire, d'autant que le *mercato* n'est pas ouvert. D'ailleurs, je ne sais même pas si cela existe !

Le BP 2016 que vous venez de nous présenter, M. le Vice-Président, correspond très précisément, comme vous l'avez dit, à la présentation faite lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Vous ne serez donc pas étonné que mon sentiment formulé lors de ce débat reste le même.

Je souscris totalement au fait que l'Agglomération ne doit pas être un étage supplémentaire du millefeuille administratif et je souscris également à votre volonté de faire des économies et d'améliorer la production. Cela ne peut que nous faire du bien.

Il est vrai que l'Etat diminue les dotations aux collectivités territoriales alors qu'il faudrait les aider à investir si l'on veut relancer l'activité. Les collectivités sont, de loin, les premiers investisseurs en France. Cependant, le fonds d'investissement public de 800 M€ est là pour pallier en partie à ce désengagement. Vous nous en parlerez lors de la délibération n° 10.

Nous avons entamé cette année la troisième année d'existence de la Communauté d'agglomération. Elle est née en janvier 2014. Or, depuis 2003, la plupart des communes faisaient partie d'une intercommunalité et bénéficiaient, à ce titre, d'une dotation conséquente de l'Etat. Nous n'allons pas refaire l'histoire mais ce sont environ 8 M€ de dotations de l'Etat perdues chaque année depuis 2003. Depuis cette date, nous avons les mêmes maires à la tête des communes membres, ou en tout cas les mêmes équipes.

Vous avez raison, quelle que soit la majorité qui sortira des élections de 2017, la baisse des dotations de l'Etat continuera.

En ce qui concerne le Budget primitif 2016, on peut constater que les dépenses de fonctionnement connaissent, suivant leur nature, des variations importantes par rapport à 2015. Les charges à caractère général et les charges de personnel augmentent très fortement, ce qui est dû, vous l'avez expliqué, au développement de la Communauté d'agglomération. Je suppose, cela m'a été confirmé tout à l'heure, que cette augmentation continuera à croître dans les années à venir, au fur et à mesure que la Communauté prendra en charge ces compétences et que toutes les communes feront l'effort de vouloir y participer.

J'ai souligné au début de mon propos que le budget correspondait exactement au Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 15 février dernier. Je répète donc mon propos tenu lors de ce débat : il m'est impossible de cesser de réclamer une prise en compte de la spécificité du Cannel qui continue à loger et à fournir des services publics à beaucoup d'administrés qui vont travailler dans les autres communes de la Communauté d'agglomération. Si l'on veut caricaturer, je dirais que Le Cannel est une ville-dortoir et que les autres communes sont les villes de l'activité économique et de l'encaissement des impôts induits.

Prenons l'exemple du Pôle nautisme. Je soutiens cette initiative sans la moindre réserve. Sa réussite, je n'en doute pas une seconde, va générer des emplois, des créations et des développements d'entreprises.

Ce sont les Communes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer et sûrement Mougins, parce qu'elle a de la place, qui vont capter ces emplois et créations. Le Cannel, construit à plus de 95 %, ne pourra en tirer profit. En revanche, cette même commune ayant un fort retard dans l'offre de logements sociaux, elle va devoir faire des efforts importants pour reconstruire la ville dans la ville et ainsi développer des logements pour actifs qui iront travailler au Pôle nautique. Si nous gardons votre façon de voir les choses, les distorsions actuelles ne pourront que s'aggraver et la situation risque de devenir ubuesque. Il est impératif de changer ce système ou de faire en sorte que Le Cannel puisse bénéficier de subventions ou d'aides supplémentaires afin de tenter de réduire cette distorsion.

Avant de dire quelques mots de l'investissement, permettez-moi de souligner que je soutiens totalement l'effort accompli en faveur des entreprises victimes des inondations ; certains diront que ce n'est peut-être pas assez, il y en aura toujours, mais 824 354 € d'aides, c'est une somme plus que conséquente !

Concernant l'investissement, la subvention d'équipement 2015 à hauteur de 1,5 M€ n'a pas été utilisée. Quant à celle prévue en 2016, il est fort probable qu'elle suive la même voie. La réserve financière d'équipement va s'élever à plus de 3 M€.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sollicité par M. CARRETERO l'année dernière et que vous avez largement approuvé ne semble pas se concrétiser pour 2016. Il est vrai que le montant de l'investissement proposé reste faible : à peine 1,4 M€. Je parle du Budget Principal, bien sûr. On a l'impression qu'il n'y a pas eu d'accord entre les communes sur les investissements à venir ou peut-être est-il encore trop tôt pour que la Communauté d'agglomération ait la possibilité de bâtir un plan d'investissement à moyen terme. Je ne doute pas que vous allez nous rassurer sur ce point. En attendant, l'investissement reste embryonnaire.

En conclusion, que ce soit en investissement ou surtout en fonctionnement, je ne peux approuver le Budget primitif présenté et voterai donc contre.

M. LISNARD. - Merci. D'autres interventions ? (*Pas d'intervention*). Je vais vous répondre à tous les deux. D'abord à vous, M. GARCIA ABIA.

Nous sentons bien qu'il a été difficile de trouver des motifs pour voter contre mais nous vous félicitons malgré tout d'y être parvenu car il fallait chercher loin dans l'argumentation pour trouver des motifs pour voter contre le budget. A la rigueur, c'est mieux ainsi.

Sur le dernier point, vous commettez une erreur fondamentale. Sur l'investissement et le Plan Pluriannuel d'Investissement, vous oubliez que les dépenses d'investissement, au regard de la nature des compétences transférées à la Communauté d'agglomération, ne sont pas sur le Budget Principal mais sur le Budget Annexe. Ce n'est que de la mécanique. La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, en tant qu'entité qui assume des services au Budget Principal, développe des services aux budgets annexes, en particulier au niveau des transports. Sa capacité d'investissement augmente et sa réalité d'investissement augmente dans le cadre d'un PPI qui a fait l'objet d'un accord entre les communes. Il n'y a aucune divergence entre les communes. Vous ne pouvez pas, me semble-t-il, avoir la facilité, un peu douteuse sur le plan intellectuel, de porter un jugement à partir d'une des composantes budgétaires qu'est celle du Budget Principal alors que vous trouvez l'investissement dans le Budget Annexe des Transports, ce qui est logique puisque les missions qui nous sont confiées sont ainsi. Les missions qui nous sont confiées renvoient à une nécessité d'investissement sur les transports. Or, les transports ne sont pas dans le budget que vous commentez là.

Je vous rassure, le PPI est bien conçu, en bonne entente entre les communes. Nous avons vu d'énormes progrès en matière de planification de réalisation du BHNS, y compris avec la Commune du Cannel ; c'était le dernier point en discussion entre nous. Vous pouvez donc être rassuré et peut-être revoir votre vote mais je comprends que vous ayez la nécessité de voter contre pour des raisons extra-financières.

Votre plaidoyer pour la Commune du Cannel renvoie à des considérations de politique cannetane qui, je crois, sont hors du périmètre de la C.A.P.L. Les discussions avec la Ville du Cannel laissent penser que cette commune affirme ses intérêts et ses points de vue au sein de la C.A.P.L. comme les quatre autres communes. Je n'en dis pas plus.

Puisque vous posez un débat un peu erroné, permettez-moi de dire que Le Cannet a ses spécificités, les élus ici les connaissent mieux que moi, tout comme Cannes, Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer et Mougins ont les leurs. Chacun pourrait plaider, au regard de ses spécificités, pour avoir une solidarité supplémentaire à celle des autres. Par exemple, Cannes pourrait dire que les charges de centralité reposent essentiellement sur Cannes. Lorsque vous dites que les actifs sont hébergés au Cannet, permettez-moi de dire - le taux de logements sociaux en témoigne - que beaucoup d'actifs sont hébergés à Cannes. Je vous ferai faire avec plaisir une visite de mon quartier République et de certains secteurs de La Bocca mais aussi du Petit Juas et vous verrez qu'il y a de vrais gens. Il n'y a pas que des stars de cinéma à Cannes ! J'espère que vous ne véhiculez pas ce type de cliché, Monsieur.

Le raisonnement que vous appliquez ici est exactement celui qu'applique l'Etat lorsqu'il regarde notre territoire vu de loin. C'est très significatif d'un mode de pensée.

Sur l'intercommunalité depuis 2003, certes des arguments plaident en faveur d'une intercommunalité avant mais c'est du passé et cela ne m'intéresse pas. Il y avait aussi des arguments qui plaident pour qu'il n'y ait pas d'intercommunalité. Si vous regardez le bilan des intercommunalités en France depuis 2003 et la somme des dépenses des communes, peut-être avons-nous bien fait de faire ce que nous avons fait et de ne pas être d'accord à l'époque. Je rappelle que dans plus de 90 % des cas, les dépenses communales ont augmenté en faisant la somme des intercommunalités et des communes. Il suffit de regarder autour de nous. Or, ce n'est pas le cas chez nous. L'imprécation administrative sur la nécessité d'avoir des intercommunalités ne me convainc absolument pas. Nous faisons comme nous devons faire et depuis le 1^{er} janvier 2014, nous avons une intercommunalité qui fonctionne plutôt bien.

Vous vous faites l'avocat désespéré de l'Etat. D'abord, un point de vue de conception philosophique : je ne suis pas forcément contre la baisse des dotations, je serais pour si l'on sentait un effort collectif cohérent sur tout le territoire national, en particulier de l'Etat. En revanche, je conteste par-dessus tout cette facilité qui consiste à prendre aux autres - ménages, entreprises et collectivités - et à demander aux autres des efforts que l'on ne fait pas soi-même. C'est exactement ce que fait le Léviathan de l'Etat, cette *matrice* de l'Etat. Il faudrait relire George Orwell mais nous sommes vraiment dans la *novlangue*. L'effort budgétaire de l'Etat, c'est une baisse de l'augmentation du rythme des dépenses et non une baisse de la dépense. Voilà ce que je conteste.

Nous nous en sortons dans nos communes ; c'est difficile mais on préserve nos contribuables, on arrive à sauver encore nos services publics. Les Départements, eux, ont des difficultés bien plus graves car il y a un effet de ciseau encore plus accentué avec la crise et les charges sociales, le RSA en particulier. Ce qui est insupportable, au-delà de la charge financière, est l'injustice d'un effort qui nous est imposé mais qui n'est pas assumé, pas réalisé, pas effectué par celui qui nous l'impose. Voilà où se situe la contestation.

Nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, vous dites que l'Etat va donner 800 M€ aux collectivités mais l'Etat prend 23 Md€. Il y a un léger delta ! C'est exactement cette politique que je ne supporte plus, politique qui consiste à faire des machins administratifs consommateurs de dépenses publiques. On fait de la bureaucratie, on prend beaucoup et comme on prend beaucoup, on rend un peu pour dire que l'on rend et on crée une administration pour prendre et pour rendre. Il y a ainsi cette spirale infernale de la dépense publique et des effets parasites d'une administration qui grossit. Il faut le comprendre. Plutôt que de prendre 23 Md€ et de rendre 800 M€, ne prenez que 22 Md€ ! On gagnera du temps et on économisera des paperasses à remplir. Cela nous oblige à avoir des fonctionnaires qui font des dossiers.

On se doit de bénéficier de cet effet d'aubaine car nous sommes en responsabilités, nous sommes pragmatiques, mais le raisonnement est vicié et il traduit une approche extrêmement infantilisante de la vie publique avec un Etat qui se considère comme une personne humaine plus ou moins bienveillante qui prend et qui redonne. Ce n'est pas du tout mon approche. Mon approche est davantage fondée sur la responsabilité individuelle et, je vais utiliser un très gros mot pour beaucoup de personnes ici : elle est libérale ; c'est, je crois, ce qui fonctionne le mieux, ou le moins mal, dans le monde.

Plutôt que de créer un machin de plus en charge de la distribution de ces 800 M€ qui sont prélevés par ailleurs, on aurait pu prélever moins.

C'est exactement ce qui se passe en matière de charges sociales. Ce que je dis est objectif. Ce n'est pas un propos partisan ou dogmatique, pour reprendre votre terme, Mme DORTEN, mais un propos clinique. Nous avons les charges sociales et les prélèvements les plus élevés du monde. De ce fait, pour payer quelqu'un 100, il faut créer 200 de richesse. Le delta est de 100. Ce 100 de delta, ce sont les charges patronales et les charges salariales. Les salariés, très souvent, sont payés en net de façon assez faible, qu'ils soient privés ou publics, avec des salaires assez faibles. Il y a depuis une vingtaine d'années une stagnation des salaires mais un coût très élevé pour l'employeur. On entend dire à longueur de propos, notamment dans votre bord politique, que l'on fait des *cadeaux* aux patrons. Or, on prend beaucoup plus qu'ailleurs et on rend un peu et quand on rend, on dit « je te fais un cadeau ». Je vous prends 100 € dans la poche, je vous rends 10 et je vous dis que je vous fais un cadeau de 10 ? Non, je vous ai pris 90 ; ce n'est pas la même chose.

C'est exactement ce qui se passe avec tous les mécanismes, les fonds où l'on rend, etc. C'est une politique obsolète, selon moi, et qui a des incidences sur notre collectivité. Nous allons essayer de tirer profit des 800 M€ mais je rappelle que, parallèlement, on nous prend 23 Md€.

Je vous remercie de votre approbation sur l'essentiel finalement, à savoir que nous faisons des économies, que nous préservons les contribuables, que nous défendons les sinistrés, que nous gérons bien cette collectivité, que nous sommes sincères car conformes au Débat d'Orientations Budgétaires. C'est la base d'une bonne santé dans une collectivité.

Enfin, Mme DORTEN, je vous remercie de rejoindre nos convictions en faveur des classes moyennes. Comme quoi vous faites un pas dans la bonne direction. Continuez ainsi, je pense que vous y arriverez.

Je tiens à vous dire que je n'ai aucune ambition de carrière. L'approche en carrière tue l'engagement public ; quand on commence à raisonner en carrière, on oublie les fondamentaux d'une bonne gestion pour penser à soi avant de penser à sa collectivité. Il faut vite évacuer ces mauvaises pensées. C'est le côté obscur de la force qui s'exprime à travers les approches carriéristes et qui fait que les hommes politiques ont souvent les mêmes effets de langage, les mêmes tics. Vous en avez chez vous ; j'écoutais l'inénarrable M. PHILIPPOT hier essayer de justifier les dérives des financeurs du Front National avec les comptes au Panama et, le voyant s'enfoncer dans ses circonvolutions et ses éléments de langage, je me disais que l'Enarque PHILIPPOT avait tout pour être dans n'importe quel parti politique qui pratique la *novlangue*. Il l'exprime au sein du Front National, tant pis pour le Front National !

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous remercie. Nous allons passer au vote. Le débat est clos. Merci de votre appréciation positive et de votre approbation. Nous en avons terminé, nous nous sommes déjà tout dit la dernière fois et, en plus, au fond de vous, vous êtes d'accord avec ce que j'ai dit.

M. GARCIA ABIA.- Juste un mot, car je suis jusqu'à un certain point d'accord avec vous...

M. LISNARD.- Je le savais !

M. GARCIA ABIA.- Non, attendez... Essentiellement sur le fait que l'Etat ne cesse de nous prendre de l'argent mais je dirais que le mal vient surtout, à mon avis, du fait que, sous prétexte de décentralisation, en fait l'Etat a retiré aux collectivités territoriales toute possibilité de lever de l'impôt et de se gérer elles-mêmes. Tout est décidé là-haut et je crois que c'est sûrement de là que vient le plus grand mal. Il suffit de regarder la Région : elle ne peut quasiment rien lever comme impôt, cela vient de l'Etat qui décide.

M. LISNARD.- On va arrêter ce débat ici mais vous avez raison.

Un autre élément à la base de nos problèmes est l'excès de dépenses dû à un système social des 30 Glorieuses à bout de souffle qui était fait sur une augmentation de la démographie et une croissance forte. Ce système ne tient plus ; ce phénomène est à bout de souffle.

Après avoir rejoint nos principes libéraux, vous rejoignez un principe de base qui est celui de la subsidiarité auquel je suis très attaché. C'est Valéry GISCARD D'ESTAING qui l'avait théorisé : il faut d'abord faire au plus proche et faire ce que l'on ne peut pas faire à l'échelle la plus proche à l'échelle la plus grande.

Il y a aujourd'hui un retour à la centralisation non assumé et avec moins de talent et de qualité qu'à l'époque de Napoléon ou du Général DE GAULLE. Nous en payons les conséquences.

Pour répondre aussi à Mme DORTEN, ce qui m'intéresse est que la France soit en marche.

Mme DORTEN. - Mais que ferez-vous au niveau local ? Vous subirez, M. LISNARD !

M. LISNARD. - Nous allons passer au vote chapitre par chapitre.

➤ **Section de fonctionnement - Recettes :**

- Chapitre 73 « Impôts » : 46 219 396,41 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 74 « Dotations et participations » : 26 381 383 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 70 « Produits de service » : 1 161 828 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 13 « Atténuations de charges » : 2 757 638 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Report 2015 : 2 765 432,59 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de recettes de fonctionnement de 79 285 678 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section de fonctionnement, en recettes, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section de fonctionnement - Dépenses :**

- Chapitre 11 « Charges à caractère général » : 1 205 800 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 12 « Charges de personnel » : 6 336 185 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 14 « Atténuations de produits » : 47 428 296 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 22 « Dépenses imprévues » : 20 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 20 965 596 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 139 593 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 042 « Opérations entre sections » : 15 117 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Virement à la section investissement : 3 175 091 €. C'est la capacité d'autofinancement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 79 285 678 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section de fonctionnement, en dépenses, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section d'investissement - Recettes :**

- Chapitre 13 « Subventions » : 30 100 €.

Nous appliquons la baisse de 5 % des subventions aussi, notamment sur les organismes de Développement Economique, parce que nous essayons de rationaliser cela.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 1068 « Réserves » : 17 759,92 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 021 « Virement de section » : 3 175 091 €. C'est ce que reçoit l'investissement du fonctionnement, ce qui est très positif.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 040 « Opérations entre sections » : 15 117 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de recettes d'investissement de 3 238 068 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section d'investissement, en recettes, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section d'investissement - Dépenses :**

- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 73 000 € avec un reste à réaliser de 5 100 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 492 500 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 204 « Subventions/réserves » : 1 754 809,08 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 900 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de dépenses d'investissement de 3 238 068 €, dont 3 232 968 € de nouvelles dépenses et 5 100 € de RAR.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section d'investissement, en dépenses, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Notre budget principal est adopté. Merci de votre confiance. Nous passons à la délibération n° 5.

5.- Budget Annexe des Transports publics urbains - Approbation du Budget primitif 2016 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Je n'y reviens pas, ce sont les mêmes raisonnements, nous avons tout vu lors du Débat d'Orientations Budgétaires sur l'affectation des résultats précédents.

Ce qui nous caractérise en 2016 est la concrétisation de la poursuite de nos engagements en matière d'amélioration du service public des transports rendu aux habitants et en particulier la modernisation du matériel roulant et la réalisation des travaux du BHNS. Nous appliquons bien le PPI que nous venons d'évoquer.

En termes de fonctionnement, il y a une augmentation de 3,2 % essentiellement due au report 2015 plus important qu'en 2014.

Les recettes réelles diminuent de 0,9 %, soit - 285 154 €, pour s'établir à 29 265 754 €.

Diminution du VT (Versement Transport) de 4,5 %. Nous l'avons évoquée longuement la dernière fois, c'est en raison de régularisations 2015. On avait délibéré sur le décalage avec l'ACOSS, organisme qui prélève, membre de la fédération des URSSAF, etc.

Les recettes des voyageurs sont estimées de façon très prudente. Nous appliquons en permanence le principe de prudence budgétaire, principe de base de la comptabilité, qu'elle soit privée ou publique. Nous prévoyons de retrouver une recette normale de 6 800 000 € grâce à beaucoup d'efforts faits contre la fraude. La Région Ile-de-France s'empare aussi du problème. Il y a une augmentation de la fraude. Or, la fraude n'est pas un acte anodin car cela se fait toujours au détriment de ceux qui ne fraudent pas, qui ont autant de difficultés de vie que ceux qui fraudent mais qui sont honnêtes, tout simplement.

La diminution 2015 s'explique du fait des actions et mesures engagées lors des intempéries d'octobre dernier puisque nous avons accordé des gratuités après les intempéries. Nous avons bien fait.

Il y a donc une lutte contre la fraude et nous espérons 27 000 € de recettes en plus grâce à cela. Nous allons augmenter cette action, comme le souhaitent le Président et le Vice-Président aux Transports M. GALY.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous prévoyons 26 702 259 € avec le PALM BUS qui représente l'essentiel des charges pour 22 949 617 €.

Je l'avais dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous allons renforcer les lignes de bus à Mandelieu-La Napoule, à Cannes, au Cannet et à Mougins, conformément aux légitimes attentes des usagers du réseau, ce qui nécessite de recruter six chauffeurs. Nous devons adapter notre offre aux besoins. Je crois aussi que l'offre, dans une certaine mesure, crée le besoin. Nous l'avons vu avec la réouverture - après ce grand combat - de la desserte de l'avenue de Vallauris, engagement tenu. Cela fonctionne très bien.

Nous poursuivons le déploiement des lignes sur les secteurs desservis aujourd'hui mais nous veillons également, conformément à nos engagements de gestion raisonnée et d'économies d'échelle, à adapter le service rendu aux usagers en proposant des solutions alternatives. Cela peut être le transport à la demande dans des secteurs moins utilisés.

Dans le cadre des frais de personnel, il faut préciser que le renfort d'un technicien pour réaliser en interne le montage et le suivi des projets et ainsi diminuer les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage permet de réduire la prestation externe et d'augmenter l'internalisation de ce suivi, ce qui nous semble plus rationnel et nous fait faire une économie de 50 000 €.

L'estimation prudente du coût des carburants est de 1 600 000 €.

L'augmentation du coût des assurances est de 6 %. Il y a effectivement une difficulté pour assurer ce type de service.

J'attire votre attention sur l'augmentation du Chapitre 65 relatif aux charges de gestion courante parce qu'il faut rembourser à la Commune de Mougins sa Dotation Globale Décentralisée. L'Etat nous verse la DGD pour le transport scolaire de Mougins, soit 130 000 €, alors qu'avant c'était la commune qui gérait. Ce qui passait par la commune passe désormais par la Communauté d'agglomération. C'est à somme nulle mais cela modifie les écritures comptables et cela engendre une augmentation de chapitre. C'est la commune qui exerce elle-même sa prestation. Si la Communauté d'agglomération exerçait la prestation, on garderait ce financement de DGD mais comme c'est la commune qui le verse, la loi fait que cela passe désormais par l'intercommunalité qui doit reverser à la commune en question.

De manière globale, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0,2 % par rapport au budget 2015 alors que l'on augmente le service. Il y a un réel effort de gestion.

La section d'investissement s'équilibre à 17 167 076 € contre 20 524 679 € en 2015 mais il y avait un déficit reporté de 6 845 537 €.

En écritures réelles sans les reports, les restes à réaliser, les dépenses d'investissement, sans tout cela, l'augmentation des crédits est donc de 74 %.

Comme dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il a été choisi d'anticiper le renouvellement des bus. Il y aura donc l'acquisition de cinq bus standards classiques, de quatre bus à Impérial et de cinq minibus électriques. Ces acquisitions représentent 3 500 000 € d'investissement, ce qui permettra d'avoir du matériel plus moderne, plus confortable, moins polluant et qui consomme moins, donc plus économique en fonctionnement. En plus, avec du matériel neuf, les coûts de maintenance diminuent. Il y a des effets de seuil dans le vieillissement des matériels même s'ils sont amortis comptablement, ils n'ont plus de valeur comptable mais ont encore une valeur d'usage. Parallèlement, à partir de dix ans, ils génèrent une augmentation exponentielle des frais de maintenance.

Les aménagements du BHNS représentent 6 874 167 €, soit une hausse de 36 % par rapport au budget 2015. On monte en puissance dans les investissements pour améliorer le service. Les travaux prévus cette année sont principalement à Mandelieu-La Napoule, avenue Lyautey, pour 3,5 M€, et avenue Picaud à Cannes.

La maîtrise d'œuvre est importante aussi. Il y a plus de 1 M€, ce qui nous permet de préparer les futures extensions du BHNS à Le Cannet, à Cannes-La Bocca, à Mandelieu-La Napoule et à Mougins.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, il est prévu le solde des subventions régionales et départementales pour le Pôle d'Echanges Multimodal de Cannes à hauteur de 2 100 000 €. Il est également envisagé un emprunt de 3 016 467 €. Il s'agit d'un emprunt d'équilibre dont la réalisation sera conditionnée à l'obtention de subventions du Plan d'Investissement Local, emprunt qui servira de variable d'ajustement ; on applique là aussi le principe de prudence et d'anticipation parce que les acquisitions de bus s'inscrivent dans les objectifs définis par le Gouvernement. Nous allons essayer d'obtenir, dans ces 800 M€ évoqués tout à l'heure et sur lesquels nous débattons, une subvention pour ces opérations. Dans ce cas, on ne réaliserait pas l'emprunt.

Ce budget présente une dette au 1^{er} janvier 2016 de 31 425 004 €, en baisse de 1 M€. On baisse la dette de 1 M€ chaque année en ce qui concerne les bus.

Avez-vous des questions ?

M. BROCHAND. - Puisque le BHNS est un investissement qui va se poursuivre sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, je veux vous donner un résultat : dans le tiers qui a été fait pour le BHNS, les dépenses d'essence par semaine passent de 55 000 litres à 51 000 litres, soit 4 000 litres d'économies par semaine !

Bien entendu, la CGT nous a demandé de partager avec elle, ce que j'ai refusé mais je tenais à vous le dire. Cette économie permettra de continuer à investir. L'économie est considérable ; c'est une vraie économie.

M. LISNARD. - Merci, M. le Président.

Est-ce que ce sont les mêmes votes que précédemment ? (*Oui*)

➤ **Section de fonctionnement - Recettes :**

- Chapitre 13 « Atténuations de charges » : 250 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 74 « Subventions d'exploitation » : 1 020 878 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion » : 213 130,73 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 70 « Vente de produits fabriqués » : 6 831 746 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 73 « Fiscalité VT » : 20 680 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 270 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre R002 « Report d'excédent 2015 » : 4 937 240,04 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de recettes de fonctionnement de 34 202 994,77 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section de fonctionnement, en recettes, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section de fonctionnement - Dépenses :**

- Chapitre 11 « Charges à caractère général » : 6 365 239,87 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 12 « Charges de personnel » : 18 044 308,50 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 66 « Charges financières » : 1 524 710,92 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 311 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 14 « Atténuations de charges » : 50 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 407 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 042 « Opérations de transfert entre sections » : 2 908 071 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 023 « Virement de section » : 4 592 664,48 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 34 202 994,77 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section de fonctionnement, en dépenses, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section d'investissement - Recettes :**

- Chapitre 13 « Subventions d'équipement » : 2 100 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 1068 « Réserve capitalisée » : 2 139 401,81 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 16 « Emprunt et dette » : 3 016 467,36 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 021 « Virement de section de fonctionnement » : 4 592 664,48 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 040 « Opérations de transfert entre sections » : 2 908 071 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre R001 « Report d'excédent 2015 » : 2 410 472,07 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de recettes d'investissement de 17 167 076,72 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section d'investissement, en recettes, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section d'investissement - Dépenses :**

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 105 082 € avec 30 400 € de restes à réaliser.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 4 658 700 € dont 2 908 195,74 € de RAR.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 6 874 167 € dont 1 611 278,14 € en RAR.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 16 « Emprunt et dette » : 979 253,84 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de dépenses d'investissement de 17 167 076,72 €, dont 12 617 202,84 € de nouvelles dépenses et 4 549 873,88 € de RAR.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section d'investissement, en dépenses, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Voilà pour ce budget des transports qui est adopté. Nous passons à la délibération n° 6.

6.- Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères - Approbation du Budget primitif 2016 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Quelques précisions en la matière. C'est extrêmement positif. Les nouvelles négociations menées au SMED - UNIVALOM continue aussi ses efforts - nous permettent d'avoir des effets très positifs sur les contributeurs que sont les contribuables et la Communauté d'agglomération puisque c'est à notre charge.

Pour le SMED, nous allons réaliser, pour un service équivalent, 450 000 € d'économies en 2016 sur un exercice courant d'avril à décembre. En année pleine, nous serons à 650 000 € de charges de SMED en moins. Nous faisons donc ce que nous vous avons annoncé ici. Nous le retrouvons financièrement.

Pour UNIVALOM, ce sont 200 000 € d'économies supplémentaires en 2016, soit en année pleine 350 000 €.

Soit un total en année pleine en 2017 de 1 M€ d'économies pour le même service à travers le SMED et UNIVALOM. Pour l'exercice 2016, ce sont 650 000 € d'économies sur ces deux services.

Sauf si vous avez des questions, je vous propose de passer au vote. Restez-vous sur les mêmes votes ? (*Oui*)

➤ **Section de fonctionnement - Recettes :**

- Chapitre 74 « Subventions d'exploitation » : 19 780 641 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre R002 « Report d'excédent 2015 » : 129 718,47 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de recettes de fonctionnement de 19 910 359,47 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section de fonctionnement, en recettes, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section de fonctionnement - Dépenses :**

- Chapitre 11 « Charges à caractère général » : 43 000,77 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 19 487 358,70 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 380 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 19 910 359,47 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La section de fonctionnement, en dépenses, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section d'investissement - Recettes :**

La section d'investissement s'équilibre uniquement avec l'affectation de l'excédent de l'an dernier.

Chapitre R001 « Report d'excédent 2015 » : 312 827,18 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

➤ **Section d'investissement - Dépenses :**

Chapitre 13 « Subventions d'équipement » : 312 827,18 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN - Contre : M. GARCIA ABIA).

M. le Président, j'ai l'immense privilège de vous informer que notre budget annexe des Déchets est adopté à une large majorité. Merci de votre confiance.

Nous passons à la délibération n° 7.

7.- Protection du pouvoir d'achat du contribuable - Non augmentation des taux d'imposition sur le territoire intercommunal

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD. - Cette délibération va vous donner l'immense jouissance de voter des taux d'impôts à taux zéro pour la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et non bâtie, ce qui concrétise l'approche vertueuse de la Communauté d'agglomération en la matière.

Nous avons pris l'engagement politique fort, dès la constitution de la Communauté d'agglomération, de ne pas augmenter les taux des impôts transférés.

Il y a bien sûr l'harmonisation sur le taux de référence de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) établi à 28,65 %, comme le prévoit la loi, avec une durée de lissage de douze ans. Ce taux de référence est identique depuis 2014. Il n'évoluera pas cette année et ce, jusqu'à la fin de la mandature ; nous nous y sommes engagés.

La hausse du produit fiscal provient ainsi uniquement de la revalorisation légale des bases prévues par la loi de finances et par la croissance de l'assiette, donc par la croissance du nombre de contribuables. Dans ce tableau noir dressé tout à l'heure par Mme DORTEN notamment, il y a malgré tout des éléments positifs : une augmentation forte sur le bassin cannois des immatriculations d'entreprises, ce qui n'est pas le cas en France.

Je répète ce que nous avons dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires (source AMF, Tribunal de Commerce de Cannes et *Nice Matin*, donc que de bonnes sources - je ne prends pas de risques à 50 ans de la retraite, ce n'est pas parce que l'on ne fait pas carrière que l'on prend des risques inutiles -) : il n'y a plus les artefacts des micro-entreprises. Quand on prend les statistiques INSEE, ce qu'il y a de plus fiable, on constate un recul de 4,7 % du nombre de créations d'entreprises en France en 2015 alors que dans le bassin cannois, nous sommes à + 12 %. Il y a donc des éléments positifs. Cela prouve qu'il y a un tissu économique. Il y a des commerçants en énormes difficultés dans notre bassin cannois. Le commerce est très difficile. Il y a de gros problèmes de trésorerie et les intempéries ont accentué cela. Il y a la crise globale. Cependant, il y a aussi des secteurs d'activité, y compris des petites entreprises, des TPE et des commerces qui se développent très fortement, avec des segments à nouveau en croissance, notamment en matière de tourisme d'affaires. Ce n'est pas le cas de Paris qui s'effondre en la matière.

Cette assiette augmente. C'est une bonne chose.

Le produit de la CFE en 2016 sera de 27 545 873 €, contre 26 770 579 € en 2015. On n'augmente pas les taux mais il y a une augmentation de l'assiette parce qu'il y a plus d'entreprises, ce qui est positif.

Nous allons donc voter des taux zéro pour la fiscalité sur les ménages.

Avez-vous des questions ? Je vous en prie, M. RAVASCO.

M. RAVASCO. - M. le Président, chers collègues, bonjour.

M. LISNARD, avant que vous ne vous interloquiez sur notre abstention également sur cette délibération, je vous rappelle que bienveillance ne signifie pas quitus et que bien évidemment, même si nous prenons acte de cette non augmentation, nous aurions préféré que vous baissiez les taux d'imposition.

Certes, dans le contexte national de rigueur imposé par le pouvoir socialiste et la baisse des dotations aux collectivités, nous comprenons vos difficultés, mais vous imaginez bien que nous estimons que nous pourrions faire mieux, comme en attestent les bilans des mairies Bleu Marine ; ça, c'est pour l'élément de langage.

Donc non, sur cette délibération nous ne savourerons pas et le FN s'abstiendra également. Je vous remercie.

M. LISNARD.- Cette absence de capacité à savourer traduit ce que je vous ai dit la dernière fois sur la différence entre l'abstention et l'abstinence, mais je ne reviens pas sur ce mot.

Vous avez bien fait de rappeler que ce sont des éléments de langage. Je vous invite à regarder ce que nous faisons dans nos communes bleu azuréen, très joli bleu, un bleu de rigueur budgétaire mais aussi d'ouverture au monde qui assume fièrement ses racines provençales tout en étant ouvert sur le monde et en ne fossilisant pas nos territoires. C'est le beau bleu azur que l'on aime ici !

Nous allons passer au vote. Merci de cette abstention. Je retiens la bienveillance, ce qui est le plus important dans ce que vous avez dit.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN).

8.- Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères - Subvention d'équilibre 2016
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Je n'y reviens pas. On diminue la charge qui pèse sur le Budget Principal. Avez-vous des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

Cette abstention est moins compréhensible. Elle était très bienveillante.

9.- Promotion de l'Emploi - Attribution de subventions de fonctionnement en faveur de l'Association de Gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) des Pays de Lérins et de l'Association Mission Locale des Pays de Lérins
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- L'idée est de rapprocher ces deux entités pour avoir une action encore plus efficace au service de l'Emploi et avoir une optimisation de l'argent du contribuable.

Il ne faut pas faire n'importe quoi en la matière car il y a une réalité sociale difficile mais nous appliquons aussi nos principes. La politique publique en matière d'Emploi doit appliquer les mêmes principes que les autres politiques publiques. Nous maintenons donc des financements importants mais nous essayons de faire des économies d'échelle par la mutualisation de ces moyens et le rapprochement de ces structures.

De même que l'on a mutualisé les moyens logistiques à la Communauté d'agglomération, ce qui permet de réduire de 5 % la charge de ces services, nous faisons la même démarche avec le P.L.I.E. et la Mission Locale.

Des questions ? Pas de question. Nous passons vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

10.- Optimisation des recettes - Adoption des opérations proposées au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- C'est ce que nous évoquions tout à l'heure, M. GARCIA ABIA. Ce fonds existe et nous allons essayer d'obtenir des financements, en particulier pour :

- la mise en accessibilité des arrêts de bus à Mougins et à Mandelieu-La Napoule à hauteur de 700 000 € ;
- l'acquisition de matériels roulants (bus) accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite pour 2,7 M€ ;
- l'acquisition de bus électriques pour un montant de 887 000 € ;
- la réalisation d'une station de lavage écologique pour les bus pour un montant de 250 000 € ;
- la création du tronçon BHNS, avenue de Lyautey, pour 3,5 M€.

Soit un total de 4 413 500 €, qui nous paraissent éligibles aux critères d'attribution de ces aides et pour lesquels nous allons plaider la cause de notre territoire et de nos contribuables.

Y a-t-il des questions ? M. GARCIA ABIA...

M. GARCIA ABIA.- Avez-vous une idée du montant possible de cette subvention ? J'ai essayé de regarder avec les textes mais c'est un peu abscons et nous avons du mal à savoir.

M. LISNARD.- C'est le montant de 4 413 500 € que je viens d'indiquer. C'est ce que nous estimons possible, sans être de trop mauvaise foi dans nos dossiers plaidés auprès de l'Etat. Il faut être un peu de mauvaise foi malgré tout, mais pas trop ; on ne peut pas mentir, sauf par omission. Si j'ai votre absolution... Ainsi soit-il ? D'accord !

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

Vous vous abstenez aussi sur ce point ?

M. RAVASCO.- Sur l'intercommunalité, nous nous abstenons.

M. LISNARD.- Tant que vous ne vous abstenez pas de venir...

J'ai l'immense tristesse de vous dire que j'en ai terminé, contrairement à vos attentes, M. le Président.

M. BROCHAND.- Je voudrais, à titre personnel et en notre nom à tous, féliciter notre Maire de Cannes. Ce qu'il a expliqué ce matin, il l'a fait d'une façon extrêmement claire et brillante. En tout cas, on peut dire qu'il connaît bien ses dossiers. Il n'a pas le choix.

Il prend de bonnes décisions.

Je cède la parole à M. LEROY.

11.- Politique en faveur de l'Aménagement du Territoire - Syndicat Mixte SCoT'Ouest - Avis de la C.A.P.L. sur la proposition de modification des statuts dudit syndicat et approbation de la charte de gouvernance entre les membres

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- L'intercommunalité règle un problème récurrent depuis 30 ans : à l'époque, rappelez-vous pour les anciens, il y avait le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) qui pendant 20 à 25 ans n'a jamais rien réglé et n'a jamais rien fait avancer pour le Développement du Territoire, le Développement Economique et l'Habitat.

Il a évolué en SCoT de par la loi (Schéma de Cohérence Territoriale). Nous avons un SCoT avec les communes traditionnelles dans le cadre du SDAU ; il regroupait le bassin cannois, le bassin grassois et le bassin antibois, donc Cannes, Grasse et Antibes - le triangle.

Aujourd'hui, nous sommes revenus dans le cadre du SCoT à un territoire regroupé pour le pays grassois par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et pour le bassin cannois par notre Communauté d'Agglomération.

Nous n'avions pas voulu continuer en ce sens et avons donc remis le SCoT en cause, en tout cas dans les financements, dans les répartitions et dans les compétences en termes de gestion et de direction.

Aujourd'hui, après plus d'un an et demi de tractations avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, nous avons réussi à rétablir une certaine « justice », si je puis dire, dans les participations financières, pour les sièges et pour les aménagements de territoires à l'intérieur des territoires respectifs de chaque communauté d'agglomération.

Ce, avec la bienveillance du Préfet puisque nous avons rencontré le Préfet, les services de l'Etat, le Sous-Préfet et avons même déjeuné avec eux pour leur expliquer nos revendications qui ont été comprises et acceptés par l'Etat et qui sont aujourd'hui comprises et acceptées par l'ensemble des communes de ce bassin de vie *canno-grassois*, si je puis dire.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver l'ensemble des dispositions prises, comme l'a fait la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui a voté cette évolution à l'unanimité le 1^{er} avril dernier.

En quoi cette évolution consiste-t-elle ?

D'abord, à répartir la charge financière à égalité entre les Pays de Lérins et le Pays de Grasse, ensuite à avoir le même nombre de sièges, en l'occurrence 56 : 28 titulaires et 28 suppléants pour le bassin cannois pour la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et 28 titulaires et 28 suppléants pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Ensuite, nous avons débattu de l'opportunité d'aménager un territoire et avons créé trois commissions.

Une sera interne à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse mais fera partie du Schéma de Cohérence Territoriale. L'autre sera interne à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Nous allons faire des propositions. Il est normal que les cinq Maires du bassin cannois fassent des propositions avec leurs élus afin d'aménager leur territoire, en étroite collaboration, car il est normal que le Moyen et le Haut Pays fassent un aménagement du territoire qui corresponde à la volonté des élus légitimes, des Maires notamment, avec leur équipe, en vue d'aménager le territoire dont ils ont la charge.

Ensuite, nous ferons, par l'intermédiaire du Bureau, un rapprochement des deux pour faire entériner en séance plénière le Schéma de Cohérence Territoriale.

Il y a aussi une commission - parce que c'est la volonté de l'Etat qui veut aménager un schéma de secteur dans la Basse Vallée de la Siagne, laquelle comprend les Villes de Cannes, Pégomas, La Roquette et Mandelieu-La Napoule. L'idée est d'avoir ce schéma de secteur que les services de l'Etat réclament depuis plus de 20 ans.

Voilà où nous en sommes. Cette charte d'élaboration de gouvernance est basée sur trois principes :

- Le respect de chaque territoire ;
- Le respect de la volonté de l'équipe dirigeante, c'est-à-dire du Maire et de son Conseil majoritaire ;
- Le respect de l'ensemble des Maires rassemblés dans la Communauté d'agglomération, que ce soit du littoral, du Moyen Pays ou du Haut Pays.

Le tout constituera le Schéma de Cohérence Territoriale qui, vous le savez, est pour tous les PLU la référence à appliquer pour la rédaction des PLU.

Ce sujet date de plusieurs décennies. Voilà globalement et très rapidement ce que nous vous proposons d'adopter, à l'unanimité si possible car le Pays de Grasse nous a montré que, malgré toutes les divergences, il était capable de voter à l'unanimité ; il serait dommage que les Pays de Lérins ne fassent pas de même.

Les titulaires et les suppléants seront désignés pour représenter chaque territoire de la Communauté d'agglomération une fois que le Préfet aura entériné le changement de statut du SCoT. Si Grasse l'a voté à l'unanimité et nous aussi, forcément le Préfet entérinera. A partir de là, on désignera les 28 titulaires de notre Communauté d'agglomération et les 28 suppléants, tout comme le feront l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

On peut débattre pendant des heures du SCoT. Cela a nécessité beaucoup de palabres stériles et jamais rien n'a avancé. Aujourd'hui, c'est fait grâce aux deux Communautés d'agglomération, à l'engagement des élus de chacune d'entre elles et de leur encadrement, car la négociation a été extrêmement difficile. Cela a particulièrement satisfait le Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins qui avait le sourire en permanence.

M. BROCHAND.- C'est une délibération extrêmement importante parce que le SCoT est encore un élément administratif qui couvre des territoires qui vont du Haut Pays au Bas Pays et qui n'ont pas du tout les mêmes objectifs.

Si Escagnolles veut construire un *skyscraper* de 30 mètres de haut, cela m'est égal. En revanche, s'ils nous embêtent sur notre territoire en nous disant que nous n'avons pas le droit de faire telles choses...

C'est un gain d'indépendance et de liberté. Notre intercommunalité dans le SCoT a sa position et prendra des décisions propres à tout le territoire. Cela a été très long et très difficile, il y a eu des discussions. Les petites royautes des communes veulent avoir leur indépendance également et elles l'ont, mais à travers deux SCoT : un SCoT du Nord et un SCoT du Sud.

Je félicite ceux qui se sont occupés de cette négociation car il n'a jamais été facile de bien faire comprendre aux autres que l'on n'avait rien contre eux, que s'ils voulaient construire des téléphériques à Grasse, ils pouvaient le faire ; nous dirons peut-être non mais ce n'est pas notre objectif. Notre objectif est de gagner en indépendance sur notre territoire et pour l'aménagement de notre territoire qu'est l'agglomération.

M. LEROY.- Ce type de démarche a abouti alors que depuis plus de 21 ans que je suis Maire je ne l'avais jamais vue avancer, honnêtement et sincèrement ; cela avait été un échec complet. Grâce à l'intercommunalité, nous avons pu évoluer. Nous pouvons aujourd'hui travailler de façon concrète et cohérente à l'Aménagement du Territoire, au Développement Economique et à l'Habitat.

Je suis un adepte de l'évolution dans ce sens, dans le cadre de la lutte contre l'inondabilité car, vous le savez, avec la GEMAPI nous allons transférer la compétence des communes à la Communauté d'agglomération bien avant que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) nous y oblige. Il est vrai que, dans ce domaine, je proposerai que l'on applique le même principe que celui appliqué pour le SCoT afin de régler ce problème d'inondabilité, notamment dans le cadre du SISA, M. le Vice-Président très intéressé par l'Environnement, car il faut avancer sur le PAPI 2 de la Siagne. Il est attendu et est indispensable à tout cet aménagement du territoire et à la protection des personnes. Ce principe que nous avons appliqué a été reconnu et entendu, même par l'Etat qui a trouvé que l'on pouvait ainsi évoluer de façon rationnelle et juste par rapport à nos administrés. Il serait bon que, dans le cadre de la GEMAPI, on évolue de la même façon. On prendra en référence ces négociations car cela a été un véritable chemin de croix. Je proposerai qu'on évolue de la même manière dans le cadre de cette GEMAPI et de ce Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents.

M. LISNARD.- Un mot, M. le Vice-Président. C'est très important. Bravo ! Félicitations, parce que c'est effectivement l'aboutissement de 20 ans de discussion. Comme l'a dit le Président, nous gagnons en cohérence tout en renforçant notre souveraineté.

Par cette nouvelle règle de répartition et par cette volonté de travail en commun qui se traduit dans des actes constitutifs d'une nouvelle répartition des voies et d'un rééquilibrage au profit du bassin cannois, nous gagnons en cohérence à l'échelle de Cannes-Grasse, tout en renforçant notre souveraineté ; en effet, nous étions tributaires de décisions qui ont des impacts sur notre territoire.

Je crois qu'il faut nous réjouir de cette approche dans le cadre de la montée en puissance des actions communes de nos deux territoires, grassois et cannois, en particulier pour lutter contre les inondations, mais aussi dans cette approche cruciale - qui le deviendra de plus en plus - que nous devons avoir ensemble en termes d'équipements commerciaux.

Mes collègues du Département ici présents peuvent témoigner de mon intervention lors d'une précédente séance du Département où je n'ai pas voté une délibération. Nous devons, dans l'Ouest des Alpes-Maritimes, montrer une voie innovante et pertinente pour défendre une approche du commerce qui certes ne soit pas restrictive mais qui défende nos projets urbains, nos commerces de proximité, de villages et de villes et pour que cesse l'inflation délirante de centres commerciaux *ex nihilo*. Que des centres commerciaux se développent est bien, que certains se créent est bien aussi, mais dans des zones urbanisées.

Avec la création de centres commerciaux, à l'instar de ce que nous avons vu plus à l'Ouest des Alpes-Maritimes, je pense au Polygone Riviera auquel je suis farouchement opposé depuis le début et que nous avons vu subitement sortir de terre (nous verrons comment cela se termine car c'est toujours beau sur les plans), là où il y avait des espaces naturels, on crée des centres commerciaux, des aspirateurs à voitures. C'est un modèle de développement totalement obsolète, qui date des années 70. On détruit nos paysages. Les paysages de notre beau pays la France se ressemblent tous de plus en plus avec ces zones commerciales anonymes. Mme ARINI, vous qui étiez au Département vous avez entendu ce plaidoyer, on détruit l'environnement, on détruit nos paysages et on s'attaque fortement aux commerces de centres-villes et de centres-villages.

C'est dans cet esprit, non pas restrictif ou de clocher, que nous avons porté un combat contre certains « Villages des marques » dans le Var et dans les Alpes-Maritimes. C'est une approche que nous devons défendre ensemble. Je me réjouis de la façon dont, au sein des Pays de Lérins, et avec le Pays de Grasse maintenant, nous pouvons évoquer ces problématiques et tomber d'accord pour développer nos territoires sans les saccager, sans saccager nos commerces de proximité.

C'est essentiel et je tenais à le dire.

M. LEROY.- Tout à fait. Je gardais la présidence pour la fin. On a convenu dans cette charte de gouvernance de faire cette présidence en alternance. Dès que le Préfet aura modifié les statuts et que nous aurons mis le nouveau SCoT en place, la présidence restera à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour trois ans, puis la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins prendra la présidence, et ainsi de suite. Nous avons donc évolué de façon remarquable.

David s'est en effet abstenu sur une délibération et il a eu bien raison. Nous avons d'ailleurs convenu tous ensemble de monter au créneau, mais ce que vous ne savez pas est que le polygone n'est pas le seul à sortir ; vont en effet sortir plus de 150 000 mètres carrés de SHON dans l'Est de notre territoire de l'Ouest, dans le bassin de Sophia Antipolis et Antibes. David et les élus cannois se sont abstenus et même le Conseil Départemental n'était pas tout à fait favorable à cette évolution monumentale qui va plomber tout le cœur de notre Département.

On passe au vote s'il n'y a pas de question.

M. GROSJEAN.- M. le Vice-Président, pourriez-vous vous engager aujourd'hui sur le fait que siègent au Comité syndical des membres de l'opposition ?

M. LEROY.- C'est un problème qui se posera. Le Président va certainement intervenir. Aujourd'hui, nous attendons que les statuts soient approuvés par le Préfet. Ensuite, nous désignerons les 28 titulaires et les 28 suppléants et discuterons de l'opportunité de la représentation de l'ensemble des personnes qui siègent à la Communauté d'agglomération.

M. GROSJEAN.- Cela ne vous empêche pas de vous engager aujourd'hui sur le fait que puisse y siéger l'opposition.

M. LEROY.- Ce n'est pas à l'ordre du jour mais je n'y suis pas opposé.

M. LISNARD.- Il ne faut pas s'enfermer maintenant. C'est l'éternel débat sur les représentations de l'opposition.

Sur le principe, nous y sommes toujours favorables mais il ne faut pas affaiblir les territoires. Si les territoires avec lesquels nous nous associons ont une représentation des oppositions, pourquoi pas, mais s'engager aujourd'hui ne serait pas raisonnable.

La loi n'impose rien en la matière. Ce sont des entités créées, des filiales si l'on raisonne sur le mode privé. Or, dans une filiale, il ne peut pas y avoir de divergence avec la maison mère. C'est pourquoi très souvent il n'y a pas les oppositions. Cependant, on pourrait imaginer que comme nous sommes dans le champ de la démocratie... D'ailleurs, nous le faisons dès que nous le pouvons mais à condition de ne pas affaiblir la voix des territoires que l'on représente.

Nous nous sommes battus âprement pendant des mois pour revoir la représentation de notre bassin de vie, pour arriver à cet équilibre 50/50 alors que nous en étions extrêmement loin, ce n'est pas pour nous retrouver minoritaires dans notre capacité à être cohérents dans l'exécution d'une politique publique. Il serait bien imprudent et prématuré de nous positionner aujourd'hui sur ce point.

M. GROSJEAN.- Vous le savez, vous avez la chance d'avoir une opposition constructive, de tous bords il me semble.

M. RAVASCO.- Bienveillante !

M. LISNARD.- La construction, c'est voter pour ! Votez le budget et vous serez dans la majorité !

M. GROSJEAN.- Quoi qu'il en soit, et je le déplore, dans ces conditions je m'abstiendrai.

M. BROCHAND.- Ici, on n'est pas comme ça ! Soit tu as confiance en nous, soit tu n'as pas confiance en nous. Cela suffit ! Nous ne sommes pas des menteurs. Si nous pouvons le faire, nous le faisons mais sinon, nous ne le faisons pas. Point final ! Et tu t'arrêtes !

M. GROSJEAN.- M. le Président, je ne me permettrais pas de vous tutoyer !

M. LEROY.- Si vous vous abstenez, forcément vous fermez la porte que vous nous demandez d'ouvrir sur la représentation.

M. GROSJEAN.- Non, c'est vous qui la fermez en refusant de vous engager à ce que l'opposition siège.

M. LEROY.- On ne refuse pas du tout, on vous dit qu'on examinera cela après. C'est tellement important... Cela fait 20 ans que l'on souffre d'une évolution négative du SCoT.

M. BROCHAND.- Il y a eu beaucoup de patience et je félicite en particulier les personnes derrière moi, en particulier Alexandra MARTIN qui a eu bien plus de patience que moi pour arriver à cela.

M. RAVASCO.- On va essayer d'instaurer une *pax lerina* sur ce sujet. Au vu de vos explications et de l'utilisation de l'excellent élément de langage de M. LISNARD concernant la souveraineté, nous ne pouvons voter contre. Nous changeons donc notre vote et votons pour, ce qui peut amener la voix à mon collègue GROSJEAN pour que vous nous fassiez confiance dans ce cadre.

M. BROCHAND.- On vous en remercie. L'hôpital s'est fait ainsi ; tout le monde a voté les 5 M€ supplémentaires pour pouvoir commencer à le construire. Vous avez pris une bonne décision à ce moment-là, en tout cas ceux qui vous représentaient.

M. LEROY.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GROSJEAN).

M. LISNARD.- Il y a des nuances de bleu !

M. LEROY.- Merci beaucoup. Nous en avons terminé.

M. BROCHAND.- C'était une séance très importante qui nous a éclairés sur ce que nous sommes et sur ce que nous attendons en termes de prévisions, sur là où nous allons. C'est toujours très difficile. Vos idées et suggestions sont les bienvenues. Merci beaucoup.

La séance est levée à 11 h 15.